

CONSEIL SUPERIEUR D'HYGIENE PUBLIQUE DE FRANCE

Section des Eaux

SEANCE DU 12 JUIIN 2001

**DEMANDE DE CLASSEMENT DE LA COMMUNE DE BRETIGNOLLES SUR MER EN
STATION BALNEAIRE**

AVIS

Le Conseil supérieur d'hygiène publique de France, ses rapporteurs entendus et après discussion, émet un avis favorable à la demande de classement de la commune de Brétignolle-sur-Mer en station balnéaire sous réserve de la confirmation par les services juridiques du ministère chargé de l'urbanisme de l'équivalence entre l'inscription des servitudes au(x) plan(s) d'occupation des sols (POS) et aux Hypothèques.

COPIE CONFORME